

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
15 décembre 2009
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 12 octobre 2009, à 15 heures

Président : M. Penke (Lettonie)**Sommaire**Point 62 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-55372 (F)



La séance est ouverte à 15 h 5

Point 62 de l'ordre du jour: Promotion de la femme
(suite) (A/64/38)

- a) **Promotion de la femme** (suite) (A/64/79-E/2009/74; A/64/151, 152, 164, 190 et 342)
- b) **Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/64/218)

1. **M^{me} Shinohara** (Japon) dit que son pays s'emploie à créer une société où la parité des sexes soit respectée et à promouvoir l'autonomisation des femmes sur la base des principes et instruments adoptés par la communauté internationale. Il est crucial de prendre en compte les préoccupations des femmes à chaque phase des activités menées dans le cadre du système des Nations Unies. Le Japon approuve la création d'une nouvelle entité spécialisée dans la problématique hommes-femmes, tout en soulignant qu'il sera nécessaire d'éviter doubles emplois et fragmentation, ainsi que la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence sexuelle dirigée contre les femmes en temps de conflit armé et du renforcement de la participation des femmes à la consolidation de la paix.

2. En juillet 2009, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a examiné le sixième rapport du Japon, se félicitant des mesures positives qui ont été prises par le pays, comme la nomination d'un Ministre pour l'égalité des sexes, et signalant les domaines où il lui faudrait encore progresser, comme la participation des femmes à la prise de décisions. À l'heure actuelle, 11,3 % des membres de la Chambre des Représentants sont des femmes, la proportion la plus élevée jamais enregistrée dans le pays.

3. Lors de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme en mars 2010, il sera procédé, 15 ans après leur adoption, à un examen de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. En réponse aux conclusions de la Commission à sa précédente session, le Japon, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a tenu un symposium pour débattre des soins non rémunérés dispensés par les femmes. À l'occasion du quinzième anniversaire de la Déclaration

et du Programme d'action, le Japon renouvellera son engagement envers la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

4. **M^{me} Rovirosa** (Mexique), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, invite les États à se faire représenter au plus haut niveau à la prochaine session de la Commission de la condition de la femme et à confirmer leur engagement de mettre pleinement en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Elle note que la campagne fructueuse du Secrétaire général, Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, pourrait servir de base à la coordination de l'action menée par les gouvernements, la société civile, les organisations locales, le secteur privé et les médias.

5. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des facteurs clefs pour le développement social et la réalisation des objectifs du Millénaire (OMD). L'intensification de la participation des femmes à la prise de décisions et dans la fonction publique, y compris aux plus hauts niveaux du gouvernement et dans les secteurs économique, culturel et social, doit demeurer une priorité nationale et internationale.

6. Les pays membres du Groupe de Rio promulguent actuellement des lois sur l'égalité des sexes. Avec la coopération d'organisations internationales et régionales, de la société civile et d'organisations locales, leurs instances institutionnelles de promotion de la femme participent à la conception des politiques publiques en la matière. Les organisations internationales et les pays développés doivent appuyer les programmes nationaux en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des mesures spécifiques doivent être prises à tous les niveaux pour empêcher et faire disparaître les actes de violence commis à leur encontre. À cette fin, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont été les pionniers de l'élaboration d'instruments et de mécanismes appropriés.

7. Un Observatoire de l'égalité des sexes et plusieurs mécanismes sous-régionaux de protection des femmes, dont le Conseil des ministres des questions féminines d'Amérique centrale, ont été créés sous l'égide de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et celle-ci a contribué à l'élaboration d'une liste des problèmes à régler dans la région. La onzième session de la Conférence

régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes se tiendra au Brésil en 2010; elle coïncidera avec le quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Deux des thèmes centraux de la Conférence seront l'égalité des chances en matière de développement économique et les incidences de la crise économique et financière sur l'égalité des sexes.

8. La Journée internationale des femmes rurales sera célébrée le 15 octobre. Dans de nombreux États membres du Groupe de Rio, les femmes rurales, notamment celles qui sont d'origines autochtones, représentent une large part de la population et ont notablement contribué au développement. Néanmoins, partout dans le monde, elles continuent de se heurter à des problèmes de taille, aussi la communauté internationale devrait-elle s'employer davantage à les rendre plus autonomes.

9. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) mène des activités importantes en partenariat avec des gouvernements, la société civile et d'autres fonds et programmes des Nations Unies. Quelle que soit la méthodologie adoptée pour allouer des ressources aux bureaux régionaux d'UNIFEM, elle doit reposer sur des indicateurs spécifiques de la promotion et de l'autonomisation des femmes. En dernier lieu, le Groupe de Rio espère que les consultations constructives menées en vue de l'instauration d'un nouveau dispositif relatif à la problématique hommes-femmes se poursuivront. Ses pays membres sont déterminés à garantir aux femmes autonomisation et égalité, car tant que persisteront des différences de traitement entre les sexes, il sera impossible de surmonter le sous-développement et l'exclusion sociale.

10. **M^{me} Ellis** (Australie), prenant la parole au nom du Forum des îles du Pacifique, fait savoir que le Comité de sécurité régionale du Forum a récemment débattu de la violence à caractère sexuel ou sexiste. Elle constitue une grave violation des droits fondamentaux, qui traumatise les femmes, limite leur participation à la vie locale; c'est aussi un handicap pour les économies nationales, en ce qu'elle compromet les efforts déployés pour mettre fin à la pauvreté dans la région. Pour éliminer la violence sexuelle, il est nécessaire de sensibiliser la population à la corrélation entre, d'une part, l'autonomisation

économique des femmes et, d'autre part, la paix et la sécurité.

11. Les membres du Forum se sont dits plus résolus que jamais à mettre un terme aux attitudes permissives face à la violence sexuelle et à l'inscrire, ainsi que la violence sexiste, parmi leurs priorités d'ordre politique. Ils ont salué les efforts menés aux plans local, national et régional pour lutter contre ces fléaux et ont appelé le système des Nations Unies à se montrer plus déterminé à recueillir des données factuelles à l'appui des récits d'actes de violence sexuelle et sexiste.

12. Ils se félicitent de l'instauration prochaine d'une nouvelle entité spécialisée dans la problématique hommes-femmes et de l'engagement pris par divers pays de faire participer les femmes à la consolidation de la paix et de lutter contre la violence sexuelle dans les situations de conflit. Le point de vue défendu par certains gouvernements et militaires, à savoir que la violence sexiste est une conséquence de la guerre, est intolérable. Tous les États doivent instaurer des institutions judiciaires et des dispositifs de sécurité propres à prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit et à poursuivre ceux qui s'en rendent coupables.

13. En dépit des progrès technologiques et du développement humain, ajoute **M. Sial** (Pakistan), les femmes continuent de subir de discrimination et d'exclusion en matière d'accès à l'emploi, au crédit, aux marchés financiers et aux services de base. Leur travail – souvent pour l'économie parallèle – n'est pas mesuré et mal rémunéré et leurs capacités sont loin d'être exploitées à plein; pourtant, elles contribuent à la survie économique des ménages démunis et participent à la vie économique dans son ensemble.

14. Les principes directeurs de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que les documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, demeurent toujours valables pour l'ensemble des États. Mais les progrès vers la réalisation des deux objectifs du Millénaire qui intéressent les femmes sont lents. La crise économique mondiale a aggravé la féminisation de la pauvreté et la violence contre les femmes est un obstacle majeur à leur développement économique et social. Des synergies doivent voir le jour entre la nouvelle entité spécialisée dans la problématique hommes-femmes et le processus intergouvernemental

qui vise à renforcer la cohérence de l'action du système.

15. La Constitution du Pakistan garantit à tous les citoyens l'égalité devant la loi et les femmes sont présentes dans tous les domaines de l'existence. Le Pakistan a été le premier pays musulman à élire une femme premier ministre et c'est le premier pays d'Asie du sud où la présidence de l'Assemblée nationale ait été confiée à une femme. Le Sénat compte 17 % de femmes, la Chambre des députés 22,5 %.

16. Les initiatives prises au Pakistan pour éliminer l'exploitation des femmes et la discrimination à leur égard incluent l'adoption de la loi sur la protection des femmes; un programme qui prévoit le versement d'un complément de revenus aux femmes chef de famille; un plan de réforme qui prend systématiquement en compte les préoccupations des femmes; un programme axé sur l'acquisition de compétences qui, grâce au versement d'une allocation, permet aux jeunes, en particulier aux filles, de suivre une formation. Une cellule spécialisée dans les infractions à caractère sexiste a été créée et la tolérance zéro s'applique à la violence contre les femmes. Les centres et les abris qui les recueillent sont de plus en plus nombreux et l'Assemblée nationale se penchera prochainement sur un projet de loi relatif à la protection contre le harcèlement sur le lieu de travail. Le secteur privé et les médias contribuent à sensibiliser la population aux droits des femmes.

17. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne deviendront une réalité que si la communauté internationale coopère et si des partenariats se forment à l'échelle mondiale. En outre, des ressources financières sont nécessaires pour que les femmes puissent recevoir une éducation, des soins de santé et accéder à des emplois créés à leur intention, conditions elles-mêmes nécessaires à l'élimination des disparités entre les sexes. La communauté internationale doit honorer l'engagement qu'elle a pris d'assurer une aide publique au développement, d'alléger la dette des pays en développement et d'ouvrir les marchés afin que les femmes aient davantage de possibilités de participer à la vie économique.

18. **M. Bashir** (Iraq) dit que le nouvel État iraquien a pour socle l'égalité des droits et des obligations, la protection des droits des femmes étant au cœur de la stratégie nationale. De nombreuses institutions ont été

créées, avec pour mission d'aider les femmes à prendre conscience de leurs droits et de les informer à cet égard. Le Gouvernement prévoit également d'établir un centre national pour la protection des femmes iraqiennes contre la violence, qui sera placé sous la supervision directe du Premier ministre, ainsi que des centres d'assistance et d'orientation pour les femmes. Il a mené dans les médias des campagnes de sensibilisation à la circoncision féminine et aux crimes d'honneur afin que ces phénomènes soient érigés en infraction et qu'il y soit mis un terme. De nouvelles dispositions législatives prévoient des peines de prison pour les mariages forcés et la traite d'êtres humains, en particulier les femmes.

19. L'adoption par l'Iraq de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Plan d'action du Caire, du Programme d'action de Beijing, des objectifs du Millénaire et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité est la meilleure preuve que le pays promeut l'autonomisation des femmes. Les femmes iraqiennes ont fait preuve d'un grand courage et de grandes capacités face au terrorisme et à la violence. Elles ont pris part aux élections, puis à l'élaboration de la Constitution, elles qui en sont venues à occuper des postes dans la fonction publique après être passées de l'oppression à la liberté grâce à l'émergence de la démocratie. L'une des huit lauréates du prix du courage féminin décerné en 2008 par la Secrétaire d'État des États-Unis était iraqienne, ce qui atteste le courage et le dynamisme des femmes de ce pays.

20. La nouvelle Constitution de l'Iraq, la plus progressiste de la région s'agissant des droits fondamentaux et en particulier de ceux des femmes, a renforcé l'égalité des hommes et des femmes devant la loi, interdisant la discrimination fondée sur le sexe et garantissant aux femmes un logement et un revenu décents. Elle prévoit aussi que le Parlement doit compter au moins 25 % de femmes, proportion qui a dépassé 30 % dans le Kurdistan iraquien. À l'heure actuelle, trois portefeuilles ministériels sont détenus par des femmes. De plus, de nombreuses lois garantissent les droits des femmes dans les domaines de la famille, du travail, de la protection sociale et des soins de santé et ont renforcé le rôle joué par le Comité national de haut niveau pour la promotion des femmes iraqiennes grâce à la création d'un dispositif de suivi de l'application des stratégies adoptées au plan

national conformément aux prescriptions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

21. La levée de l'interdiction faite aux femmes iraqiennes de voyager sans être accompagnées d'un membre de leur famille de sexe masculin, l'accroissement du nombre de celles qui travaillent dans les services du Ministère des affaires étrangères, les stages de sensibilisation aux préoccupations des femmes, à leur autonomisation et à d'autres enjeux intéressant les femmes qui sont tenus dans diverses institutions, le fait que les femmes qui se distinguent – par exemple dans le domaine du sport – sont maintenant reconnues à leur juste valeur et l'octroi par le Gouvernement d'un soutien financier aux ménages d'immigrés et à ceux qui ne touchent qu'un faible revenu, en particulier les ménages qui ont à leur tête une femme, sont autant de signes des avancées enregistrées sur le plan du respect des droits des femmes dans le nouvel Iraq. M. Bashir conclut en faisant observer que la population iraqienne aura besoin de l'appui d'autres États et d'organisations régionales et internationales pour être en mesure de continuer à améliorer la sécurité et à édifier la nouvelle société iraqienne, en tenant notamment compte des besoins des femmes, et il exprime la gratitude de son gouvernement à tous ceux qui ont aidé l'Iraq.

22. **M^{me} Sapag** (Chili) dit que sa délégation se félicite des progrès enregistrés dans l'application de certaines recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général de 2006, étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122 et Add.1). L'adoption des résolutions 1820 (2000) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle dans les situations de conflit armé sont le reflet d'une nouvelle détermination à régler ces problèmes. Le Chili appuie l'ensemble des efforts déployés pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil et les instruments connexes relatifs à la violence sexuelle à l'encontre des enfants et recommande que les femmes soient incluses à la table des négociations de paix.

23. Conscient que les femmes contribuent au changement et facilitent la consolidation de la paix, le Gouvernement a lancé un plan d'action national en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Il fait en cela œuvre de pionnier en Amérique latine, puisque sa stratégie repose sur des mesures visant à assurer une protection des femmes en situation de conflit armé et à

favoriser leur participation aux processus de paix. À cet égard, la représentante du Chili se félicite de l'augmentation du montant des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

24. De tous les OMD, c'est vers l'objectif de réduction de la mortalité maternelle qu'on progresse le plus lentement. Mais les indicateurs du Chili dans ce domaine sont bons et le pays participe à une campagne régionale de coopération horizontale qui vise à réduire la mortalité maternelle et infantile parmi les groupes vulnérables. La représentante du Chili partage les préoccupations exprimées par la délégation du Mexique : toute méthode d'allocation des ressources aux bureaux régionaux d'UNIFEM devrait être conçue en consultation avec la région et inclure des indicateurs qui correspondent à la réalité de la vie des femmes dans la région. Le Chili attend avec intérêt un rapport détaillé sur la cohérence de l'action du système et il est favorable à ce que les préoccupations des femmes soient systématiquement prises en compte dans les politiques et programmes mis en œuvre dans le système des Nations Unies.

25. En 2006, le Gouvernement chilien a entamé l'exécution d'un programme axé sur l'équité entre les sexes, qui se poursuivra jusqu'en 2010. Parmi les mesures prises, on peut citer l'instauration d'une pension de base pour les femmes au foyer, une prime étant accordée aux mères, l'augmentation du nombre des jardins d'enfants, une augmentation du salaire minimum pour les femmes qui sont employées de maison et la mise en place de centres d'accueil et d'abris pour les victimes de violence dans la famille.

26. **M^{me} Zhang Dan** (Chine) estime que la crise financière mondiale actuelle s'accompagne d'obstacles de taille au respect de l'égalité des sexes et à l'exercice par les femmes de droits fondamentaux tels que les droits à la santé, à l'emploi et à l'éducation. La communauté internationale doit formuler des politiques et des programmes qui tiennent compte des préoccupations des femmes et des vues exprimées par les organisations féminines.

27. L'ONU devrait faire davantage pour apporter des réponses à la crise et promouvoir l'égalité des sexes. Quant à la communauté internationale, il lui appartient d'intensifier l'assistance qu'elle apporte aux pays en développement afin de les aider à préserver leur stabilité économique et sociale et les droits et intérêts

fondamentaux des femmes et des enfants. La Chine se félicite de la décision prise de fusionner les organes du système des Nations Unies spécialisés dans les questions féminines en une seule entité composite. Les réformes entreprises dans les domaines de la gouvernance et du financement doivent aussi conduire à des progrès en matière de développement économique et social.

28. Le plan de développement national de la Chine prend en compte l'épanouissement des femmes et le Gouvernement s'emploie actuellement à prévenir la violence dans la famille, ainsi que les enlèvements et la traite de femmes et d'enfants, tout en apportant son appui à l'exercice des droits de l'homme. Il s'attache à promouvoir l'emploi des femmes et la création d'entreprises par des femmes, apporte son soutien aux femmes rurales et préserve les droits et les intérêts des femmes en général, notamment en cherchant à éliminer la violence dans la famille. Les institutions chinoises telles que les tribunaux chargés de la protection des droits, les centres d'aide juridique pour les femmes, les centres où elles peuvent déposer plainte si elles sont victimes de violence dans la famille et les abris qui leur sont destinés sont autant d'éléments qui contribuent à l'amélioration de la condition de la femme.

29. **M. Chidyausiku** (Zimbabwe) dit qu'il est primordial d'adopter un ensemble de mesures propres à garantir l'égalité des sexes et à protéger les droits fondamentaux des femmes conformément aux cadres nationaux et internationaux en vigueur. C'est la raison pour laquelle le Zimbabwe appuie la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il accorde la priorité à l'Objectif 3 du Millénaire en particulier et a défini des politiques et des programmes visant à améliorer la condition de la femme et de la petite fille. Pour que les femmes puissent exercer pleinement leurs droits, sur un pied d'égalité avec les hommes, il est essentiel d'appliquer les instruments internationaux juridiquement contraignants, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que les instruments régionaux tels que le Protocole relatif aux droits de la femme adopté par l'Union africaine.

30. L'engagement du Zimbabwe envers la promotion et l'autonomisation des femmes est clair, comme

l'attestent l'adoption en 2000 d'une politique nationale visant à encourager la prise en compte systématique des préoccupations des femmes et la remise récente d'un rapport unique sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, des lois ont été promulguées qui ont revalorisé le statut juridique des femmes, assurent la protection de leurs droits en matière de succession, ont érigé en infraction la transmission du VIH/sida en connaissance de cause et le viol conjugal, étendu les droits des mères et instauré davantage d'équité en matière d'accès à l'emploi. Le Gouvernement a adopté en 2007 une loi sur la violence dans la famille, afin de protéger les femmes qui ont survécu à des actes de violence sexuelle et il aborde ce problème de façon multisectorielle en faisant appel à divers partenaires.

31. Le pays se heurte encore toutefois un certain nombre d'obstacles, notamment pour obtenir des données et mettre sur pied un bureau de statistique efficace et rigoureux, qui permette de tenir le compte des actes de violence commis dans la famille. Les Nations Unies et les donateurs devraient donc fournir les ressources et la formation nécessaires à ce titre, afin que soient améliorées la collecte et l'analyse de telles données. Des consultations sont en cours aux fins de l'élaboration d'une loi qui couvre tous les aspects de la prévention de la traite des femmes et des enfants. L'orateur note avec préoccupation qu'un certain nombre de victimes sont des travailleuses migrantes et il invite l'ONU et d'autres institutions compétentes à mener des campagnes de sensibilisation à cette question et à nouer de nouveaux partenariats et de nouvelles filières de coopération dans ce domaine.

32. En raison de la confluence des crises financière, économique, énergétique et alimentaire et des changements climatiques, les inégalités et la discrimination auxquelles les femmes doivent faire face, en particulier celles qui vivent en zones rurales, sont exacerbées. C'est pourquoi le Gouvernement cherche à renforcer leur participation dans les secteurs clefs de l'économie, tels que les industries extractives, l'agriculture, l'industrie en général et le commerce, notamment grâce à l'instauration d'un quota, qui s'inscrive dans le programme de réformes foncières, et à l'octroi de prêts dans le secteur agricole.

33. Pour que ces mesures portent leurs fruits, il faut toutefois que les sanctions coercitives, unilatérales et illégales qui sont imposées au Zimbabwe soient levées,

car elles desservent ceux qui sont déjà défavorisés sur un plan économique. En dernier lieu, l'orateur précise que sa délégation est favorable au principe général d'instauration d'une entité composite spécialisée dans les questions intéressant les femmes, à condition qu'elle soit présente sur le terrain afin d'aider les pays à honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en accord avec les priorités nationales. Il souligne que les programmes destinés aux femmes ne doivent pas être sacrifiés dans le cadre du processus de réforme de l'ONU.

34. **M. Arthur** (Norvège) observe que, dans de nombreux pays, les femmes et les filles vivent encore en marge de la société et sont spoliées de leurs droits fondamentaux à la santé, l'éducation, à la propriété foncière et la succession, ce qui les rend vulnérables à la violence physique. En termes réels, sur le plan économique comme sur celui du développement, le prix en est payé par la population dans son ensemble : le Rapport sur le développement humain montre une forte corrélation entre égalité des sexes et croissance et prospérité.

35. Les taux de scolarisation et les statistiques démographiques constituent des indicateurs sans ambiguïté : moins de filles que de garçons vont à l'école, moins de filles que de garçons survivent après l'enfance. Les filles ne sont pas désirées, ne sont pas nourries ou ne reçoivent pas les soins dont elles ont besoin. Si des femmes meurent de complications consécutives à l'accouchement, c'est parce qu'elles n'ont pas reçus de soins de santé de base. L'objectif du Millénaire de réduction de la mortalité maternelle ne suscite ni l'appui et la mobilisation de fonds qui seraient nécessaires à sa réalisation. Pour sa part, en 2010, la Norvège maintiendra à 1 % du produit national brut la proportion de son budget qu'elle consacre à l'aide au développement et un tiers de l'aide bilatérale consentie par le pays est destiné à des politiques de promotion de la femme.

36. Même dans les pays dotés d'une législation appropriée et de politiques adaptées aux préoccupations des femmes, le refus des hommes d'évoluer demeure un frein au progrès. Un certain nombre de stratégies doivent être poursuivies en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, notamment l'octroi d'une protection et la prestation de soins médicaux, de conseils juridiques et de services de soutien aux victimes. Quant aux auteurs de tels actes,

ils doivent être traduits en justice; enfin, il faut convaincre les garçons et les hommes de participer aux efforts déployés pour modifier les comportements et faire tomber les stéréotypes qui perpétuent les inégalités.

37. En dépit des mesures prises par les organes intergouvernementaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, un décalage important persiste entre les intentions et les résultats obtenus. La prise en compte systématique des problèmes des femmes signifie qu'il faut accorder aux filles une protection et une attention spécifiques, car le fait d'être née fille est en soi un désavantage. Les garçons doivent être sensibilisés très tôt aux enjeux liés à l'égalité des sexes. Pour conclure, le représentant de la Norvège signale que son pays se félicite de la campagne mondiale Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. En 2009, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes a déjà reçu des demandes d'assistance pour un montant total de 900 millions de dollars, alors que les ressources disponibles ne dépassent pas 12 millions de dollars. Le Gouvernement norvégien espère que la nouvelle entité composite spécialisée dans la problématique hommes-femmes sera opérationnelle d'ici à l'été de 2010.

38. **M. Webb** (États-Unis d'Amérique) constate que l'ONU a pris récemment des mesures significatives pour améliorer la vie des femmes et des filles, à commencer par l'adoption en septembre, par le Conseil de sécurité, de sa résolution 1888 (2009) visant à renforcer les outils existants pour faire face à la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre, puis, la semaine passée, de sa résolution 1889 (2009), qui porte sur l'intensification du rôle et de la contribution des femmes dans le cadre du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. L'appui général dont ont bénéficié ces résolutions indique clairement que la communauté internationale est consciente du lien entre, d'une part, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, d'autre part, la prévention de la violence sexuelle contre les femmes en tant que tactique de guerre et la lutte contre ce phénomène, ainsi que de la nécessité de s'assurer la pleine participation des femmes à la consolidation de la paix.

39. La Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, a conduit à des changements en matière de législation et de

comportement et les documents qui en sont issus ont marqué un tournant. Un constat a dès lors gagné du terrain : la condition de la femme était un enjeu de portée mondiale qui ne pouvait plus être négligé. De fait, la paix, la sécurité et la croissance économique sont impossibles si les femmes ne participent pas pleinement, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie de la société. Les hommes et les garçons sont des partenaires importants dans le cadre des efforts menés pour donner aux femmes des moyens d'agir. Les recherches ont montré une corrélation entre les investissements dans l'amélioration de la condition de la femme et des résultats positifs en matière de croissance économique, de gouvernance et de progrès démocratique. En 2007, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a fait la démonstration du coût énorme pour la région que représentaient les obstacles à l'emploi des femmes et l'énorme disparité entre les sexes s'agissant de l'accès à l'éducation.

40. Parmi les initiatives prises récemment par le secteur privé, on peut citer l'instauration de partenariats visant à améliorer la vie des femmes et des filles, à l'instigation de l'ONU, d'un certain nombre de pays, de fondations du secteur privé et d'organisations de l'enseignement supérieur. La cause des femmes a également bénéficié de l'appui d'hommes et de dirigeants religieux, qui ne lui étaient pas traditionnellement favorables. En septembre 2008, à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies consacrée aux objectifs du Millénaire, des dirigeants religieux du monde entier se sont engagés à prendre part aux efforts menés pour mettre un terme à la violence contre les femmes. De son côté, le Secrétaire général a constitué un réseau de dirigeants de sexe masculin prêts à oeuvrer pour l'élimination de la violence contre les femmes et les filles. À l'approche du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Beijing, il est important de se montrer créatif afin de multiplier ces partenariats d'un genre nouveau.

41. Les États Membres doivent également faire la démonstration de leur volonté politique. En 2009, le Président des États-Unis a instauré le White House Council on Women and Girls (Conseil de la Maison Blanche sur les femmes et les filles), qui est composé de représentants de tous les organismes fédéraux qui jouent un rôle à l'échelle gouvernementale. Un poste

d'ambassadeur extraordinaire pour les enjeux de portée mondiale intéressant les femmes a également été créé.

42. Les États-Unis ont accueilli avec satisfaction la résolution approuvant l'instauration d'une entité composite spécialisée dans la problématique hommes-femmes; la planification de ses activités doit débiter immédiatement, afin qu'il soit possible d'exploiter la dynamique de la réforme en cours. La rationalisation des activités menées au titre de la défense des droits des femmes et de l'égalité des sexes en une seule entité va dans le sens de l'objectif plus vaste qui consiste à faire en sorte que l'ONU s'acquitte de son mandat. Les questions intéressant les femmes doivent être prises en compte dans l'ensemble du système des Nations Unies. Face à la pauvreté, à la maladie, aux changements climatiques et aux conflits, problèmes de plus en plus imbriqués à l'échelle mondiale, l'ONU doit être mesure d'apporter un changement réel dans la vie des gens, partout dans le monde; la nouvelle entité composite jouera un rôle important à la poursuite de cette visée plus ambitieuse.

43. **M^{me} Gendi** (Égypte) dit que la séance de ce jour coïncide avec la célébration du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement et avec les préparatifs du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il est important de renouveler tous les engagements pris à l'époque en ce qui concerne la promotion de la femme et d'en prendre de nouveaux, comme celui d'appuyer les pays en développement afin de leur donner les moyens de surmonter les incidences des crises mondiales qui rejaillissent défavorablement sur la condition de la femme.

44. La nouvelle entité composite spécialisée dans les questions intéressant les femmes constituera un point de départ pour aborder celles-ci de manière cohérente et unifiée. À cet égard, les États Membres devront fournir les ressources financières voulues au titre de l'assistance dont les pays en développement et les pays les moins avancés auront besoin pour s'acquitter des engagements pris au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les pays donateurs devront aussi honorer leurs annonces de contribution à UNIFEM.

45. Partout en Égypte, on trouve des écoles spécialement adaptées aux filles, en particulier dans le primaire, cycle obligatoire. Parmi les autres résultats

positifs enregistrés dans le pays, on peut citer le soutien à l'autonomisation politique des femmes au niveau local; l'attribution de 56 sièges du Parlement à des femmes; une campagne nationale pour mettre fin à la violence contre les femmes; l'instauration de dispositifs leur permettant de porter plainte et la nomination de coordonnateurs des questions intéressant les femmes dans tous les ministères et dans l'ensemble des institutions et agences gouvernementales. Le nombre de femmes juges a augmenté, en particulier dans les tribunaux pour enfants. Les enfants nés de mère égyptienne ou de père égyptien se voient octroyer la nationalité égyptienne.

46. En 2009, alors qu'elle assurait la présidence du Mouvement des pays non-alignés, l'Égypte a créé le Centre du Mouvement des pays non-alignés pour la promotion de la femme. C'est également sur son territoire que se trouve la nouvelle agence pour les femmes créée par l'Organisation de la Conférence islamique. Pour sa part, l'Organisation des femmes arabes a lancé des initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre la traite d'êtres humains. La campagne internationale Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes a reçu l'appui de la société civile, du secteur privé et du monde des affaires, avec l'aval de l'Union africaine et du Mouvement des pays non-alignés.

47. **M^{me} Hoang Thi Thanh Nga** (Viet Nam) fait savoir que sa délégation se félicite des progrès accomplis en matière de sensibilisation du public, partout dans le monde, à l'importance que revêtent l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la promotion de leur rôle au stade de la prise de décisions d'ordres politique et économique. Afin de surmonter les difficultés qui subsistent dans ce domaine, il faut encourager une prise en compte plus systématique des préoccupations des femmes dans l'ensemble des stratégies et programmes des Nations Unies, en particulier ceux qui sont axés sur le développement, tout comme les États Membres doivent consentir davantage d'efforts pour en tenir compte dans leurs systèmes juridiques, leurs stratégies de développement et toutes leurs autres politiques socioéconomiques.

48. Depuis qu'une loi sur l'égalité des sexes et une autre sur la prévention de la violence dans la famille sont entrées en vigueur, respectivement en 2007 et en 2008, la population vietnamienne est désormais beaucoup mieux sensibilisée à l'égalité des sexes et au

rôle joué par les femmes dans la vie socioéconomique, en particulier dans les zones rurales. Pour assurer la participation des femmes, il ne faut pas se limiter à fixer des quotas pour leur représentation au sein des institutions de gouvernance : en effet, leur capacité de contribuer à la prise de décision devrait être évidente aux yeux de tous; à cette fin, l'éducation et l'information des femmes sont essentielles, aussi le Gouvernement vietnamien s'emploie-t-il à garantir l'égalité d'accès à l'éducation aux femmes et aux filles pour obtenir qu'elles soient moins nombreuses à abandonner leurs études.

49. Pour que l'égalité des sexes devienne une réalité, il est primordial que les femmes aient les moyens d'agir sur le plan économique. En cinq ans, leurs revenus et les possibilités d'emploi qui leur sont offertes se sont notablement améliorés. Elles obtiennent des prêts plus facilement et les nombreux programmes de microcrédit mis en oeuvre avec efficacité dans beaucoup de provinces bénéficient en priorité aux femmes. Il faut espérer que l'ONU apportera son concours aux efforts menés aux fins de la promotion de l'autonomisation économique des femmes. Pour terminer, l'oratrice se félicite de l'initiative consistant à élaborer un système de marqueurs, expérimenté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui permet aux décideurs de vérifier quelle utilisation est faite des fonds alloués aux projets axés sur les femmes.

50. **M^{me} Gomes Bustamante** (Brésil) dit que sa délégation accueille avec satisfaction la campagne Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes lancée par le Secrétaire général, car elle pousse les États membres et les organismes des Nations Unies à se mobiliser pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes. De son côté, Brésil a beaucoup progressé sur la voie de la promotion de la femme grâce à divers plans, programmes et politiques visant à réduire les inégalités entre les sexes, à promouvoir l'insertion sociale et le développement social et à lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment grâce à la participation de tous les acteurs compétents.

51. Les mesures prises portent sur des questions telles que l'exploitation sexuelle des femmes et la traite des jeunes femmes et des filles, la protection des droits fondamentaux des femmes en prison ainsi que les droits en matière de sexualité, de procréation et de maternité; par ailleurs, plusieurs initiatives sont axées

sur les groupes les plus vulnérables, tels que les travailleuses rurales, les femmes autochtones et les femmes d'origine africaine. La promulgation de la loi Maria da Penha, qui aide les femmes victimes d'actes de violence à obtenir un appui et contribue à faire en sorte que les auteurs de tels actes soient traduits en justice, est une avancée majeure qui mettra un frein à la violence à l'égard des femmes. Depuis 2006, plus de 125 000 femmes victimes de violence ont reçu une aide.

52. Le Gouvernement brésilien met en oeuvre un plan pour lutter contre la traite des êtres humains, qui se concentre sur la prévention et sur la traduction en justice de ceux qui la pratiquent. Cependant, étant donné que les jeunes femmes et les filles des régions les plus pauvres sont visées en premier lieu, les pays développés – principales destinations pour les femmes victimes de la traite – ont également un rôle important à jouer dans le cadre de la lutte contre ce fléau. Le Gouvernement est également profondément préoccupé par la féminisation du VIH/sida et il a mis en place des programmes spécifiques pour réduire la vulnérabilité des femmes et des adolescentes face au VIH et fournir un traitement à tous ceux qui en font la demande, notamment en proposant des médicaments gratuits à chacun.

53. La présence de femmes à des postes de décision, y compris au plus haut niveau du gouvernement, devrait être accrue. La représentante du Brésil se félicite de l'instauration d'une nouvelle entité composite placée sous la responsabilité du Secrétaire général, ainsi qu'en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 63/311. Cette entité devra recevoir un financement adéquat et stable pour être efficace et bénéficier notamment de ressources actuellement allouées à ses bureaux régionaux par UNIFEM; des mécanismes adéquats devront être mis en place pour permettre aux États Membres de superviser ses activités.

54. **M^{me} Abdelrahman** (Soudan) dit que la stabilité apportée par l'Accord de paix global a permis aux femmes soudanaises, qui avaient obtenu le droit de vote en 1954 et celui de se présenter aux élections en 1964, de remporter 25 % des sièges à l'assemblée législative en 2008. Elles détiennent actuellement 11 % des postes de responsabilité de la fonction publique, 6,8 % des postes ministériels fédéraux, 8 % des ministères d'État et 18,6 % des sièges à l'Assemblée nationale. Dans la fonction publique, 22 % des postes

d'encadrement intermédiaire et 66 % des postes de secrétariat administratif sont occupés par des femmes. Dans le secteur privé, les femmes sont entièrement libres de posséder tout ou partie d'une entreprise commerciale et leur taux de participation s'élève à 54 %.

55. Convaincu que les femmes sont des pionnières en matière de défense des intérêts collectifs et qu'elles jouent un rôle important dans la production, en particulier dans les zones rurales, l'État a institué le Comité national pour la promotion de la femme; afin de faciliter sa tâche, il a élaboré une politique nationale dont l'objectif principal est la prise en compte systématique des préoccupations des femmes, l'amélioration des soins de santé, ainsi que la promotion et la facilitation du mariage, l'idée étant d'encourager des pratiques saines et la cohésion familiale, mais aussi de contribuer à prévenir les divorces imputables à la pauvreté. Une autre politique de portée nationale vise à combler d'ici à 2010 le fossé entre les sexes en matière d'éducation élémentaire, de parvenir à l'éducation élémentaire universelle pour les deux sexes d'ici à 2015 et de développer l'enseignement professionnel et technique, ainsi que les possibilités de formation offertes aux filles, ce qui a déjà permis d'accroître de 35 % la présence des femmes sur le marché du travail. Pour améliorer la condition des femmes rurales, le Gouvernement a rendu possible l'exportation de leurs produits; en outre, le Plan national pour l'autonomisation des femmes vise à faire bénéficier davantage de femmes de la sécurité sociale. La législation relative à l'élimination de la violence contre les femmes a été renforcée et un service spécialisé a été créé au sein du Ministère de la justice, qui supervise l'action menée contre ce type de violence, y compris dans les zones de conflit.

56. Les femmes ont participé efficacement à la consolidation de la paix dans l'est du Soudan et dans le Sud. En conséquence, elles ont accédé en nombre à des postes de premier plan et l'une d'entre elles est même devenue assistante du Président de la République. Dans le cadre du processus de paix, cette tendance se dessine clairement depuis la conférence de donateurs tenue à Oslo, à l'issue de laquelle le Centre des femmes pour la paix et le développement a vu le jour avec pour mission de coordonner les efforts qu'elles mènent en matière de consolidation de la paix : aujourd'hui, les femmes se révèlent tout aussi importantes que les hommes dans la recherche de la paix au Darfour.

Comme l'attestent son patrimoine culturel et son système de valeurs, le Soudan a toujours mis l'accent sur l'égalité des sexes et sur la justice pour les femmes comme pour les hommes, tout comme il reconnaît l'importance du rôle joué par les femmes dans l'édification de la nation.

57. L'aide de la communauté internationale demeure essentielle pour que soit atteint l'ODM d'autonomisation des femmes, pour qu'il soit mis fin à la violence dont elles sont victimes et pour préserver leur dignité. Il faut louer l'action du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui aide les pays sur la voie de la réalisation de cet OMD et des autres, dans le droit fil du Programme d'action de Beijing, et qui a été un précurseur en matière de constitution de capacités dans de nombreux pays en développement, y compris le Soudan, tout comme sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies aux fins de la prévention de la propagation du sida et de la réalisation des objectifs de l'ONU en matière d'autonomisation des femmes. Tous les donateurs partenaires sont donc instamment priés de doubler leur contribution au Fonds afin qu'il puisse continuer d'agir pour l'amélioration de la condition de la femme et l'élimination de la violence dont elles sont victimes, partout dans le monde.

58. En dépit des avancées enregistrées, les obstacles à la promotion de la femme, en particulier en milieu rural, se multiplient en raison des crises auxquelles le monde doit faire face, ce qui rend encore plus nécessaire qu'avant que les pays donateurs s'acquittent des engagements dont ils sont convenus, effacent la dette des pays les moins avancés et lèvent les sanctions économiques qu'ils imposent à certains pays en développement, dont le Soudan. Il est également impératif d'amener le monde à prendre conscience de la souffrance des femmes de Palestine dont les droits sont violés sous le joug de l'occupation étrangère et de mobiliser la communauté internationale afin qu'elle agisse pour préserver leurs droits et leur dignité.

59. Bien que sa délégation s'aligne sur la déclaration faite au nom de l'Union européenne, **M. Borg** (Malte) souhaite rappeler que toute position prise ou recommandation faite en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes en relation avec la santé et les droits en matière de procréation ne crée aucune obligation pour quelque partie que ce soit de considérer l'avortement comme une forme légitime d'exercice de ces droits, pas plus

que ne sont légitimes les services ou produits afférents à cette pratique. En ce sens, son gouvernement ne considère pas que les expressions « santé et droits en matière de sexualité et de procréation », « droits en matière de procréation » ou « services de santé reproductive » signifient « avortement » ni n'impliquent l'imposition de cette pratique à Malte ou l'obligation pour elle de l'incorporer dans sa Constitution. Selon la législation nationale, l'interruption de grossesse au moyen d'un avortement provoqué est illégale et l'avortement n'est pas considéré comme une mesure de planification familiale.

60. Malte est déterminée à promouvoir la condition de la femme dans les sphères sociale et économique de la société et le Gouvernement a pris des mesures pour intégrer leurs préoccupations dans sa stratégie de développement. Leur prise en compte systématique est une priorité pour lui est occupée désormais une place plus importante dans son programme de réalisations, le but étant d'assurer aux femmes le même traitement que les hommes dans le cadre du développement, mais aussi au regard de l'application, de l'analyse et du suivi de l'ensemble de ses lois, politiques et programmes. À titre d'exemples, les femmes se voient offrir la possibilité de trouver leur place sur le marché du travail, le Gouvernement s'efforce de régler la situation des personnes qui risquent de sombrer dans la pauvreté et il vient en aide aux femmes comme aux hommes qui subissent des actes de violence.

61. La Constitution maltaise garantit l'égalité des femmes et des hommes dans l'exercice de tous les droits économiques, culturels, civils et politiques et un certain nombre de lois ont été promulguées qui protègent les droits des femmes et avalisent les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, la législation relative à la famille a été modifiée afin d'accorder aux deux conjoints des droits et des responsabilités identiques à l'égard des enfants et en ce qui concerne l'administration des biens acquis pendant le mariage; enfin, la population est sensibilisée à l'égalité des sexes grâce à l'action complémentaire de nombreux organismes, parmi lesquels les syndicats et les organisations non gouvernementales féminines.

62. Compte tenu du ralentissement économique mondial, le Gouvernement a adopté des mesures visant à stimuler l'économie qui prennent en compte les

besoins des femmes et il est déterminé à répondre aux nouveaux besoins des familles, des employés et des entreprises. À titre d'exemple, des avantages fiscaux ont été instaurés à l'intention des employées afin d'encourager d'autres femmes à chercher un emploi, des services de garde d'enfants et des arrangements prévoyant la flexibilité des horaires de travail ont été mis en place et le Gouvernement s'est attaqué aux pratiques et aux politiques discriminatoires en matière de fourniture de biens et de services dans l'administration publique. Il mène également des recherches afin d'identifier les obstacles à la l'emploi des femmes et à leur participation à la prise de décisions, ainsi que sur l'incidence du sexe sur la création d'entreprises, dont il mettra les conclusions à profit pour concevoir ses politiques futures.

63. **M^{me} Hlaing** (Myanmar) explique que le droit traditionnel et les constitutions successives de l'État ont garanti aux femmes des droits égaux à ceux des hommes et que le bien-être et la promotion de la condition féminine n'ont jamais été négligés. Son gouvernement s'efforce d'obtenir que les femmes continuent d'exercer leurs droits sans restriction et cette dynamique est entretenue avec l'aide de l'ONU et d'organisations non gouvernementales, locales ou internationales. Parmi les diverses organisations qui jouent un rôle important dans le cadre de la promotion de l'épanouissement des femmes au Myanmar, on peut citer son Comité national pour les questions féminines, qui mène des activités inspirées des 12 domaines de préoccupation énumérés dans le Programme d'action de Beijing, ou encore sa Fédération des questions féminines, qui contribue à la mise en oeuvre de ces activités, qui comprennent notamment un dispositif d'octroi de microcrédits – aux femmes dans le besoin – et de microfinancements – aux femmes touchées par le cyclone Nargis.

64. Les traditions et la culture du Myanmar mettent en relief la nécessité de protéger les femmes et les filles contre les mauvais traitements, notamment les actes de violence à caractère sexuel ou sexiste. Une législation et des mesures appropriées sont en place pour prévenir de tels actes et protéger les victimes. Ceux qui sont reconnus coupables de viol sont incarcérés et mis au ban de la société. Le viol collectif est inimaginable au Myanmar et les allégations selon lesquelles une telle pratique aurait cours en toute impunité ne sont pas fondées. En outre, le Myanmar applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la

violence à l'égard des femmes et des filles et le Gouvernement s'emploie à faire en sorte que les besoins et les priorités socioéconomiques des femmes soient satisfaits. La délégation du Myanmar se félicite de la campagne mondiale menée à l'initiative du Secrétaire général pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes.

65. Pour lutter contre la traite des personnes, un ensemble complet de mesures est en cours d'élaboration, qui inclut le renforcement de la législation, un plan d'action national et une coopération intensifiée à tous les niveaux. La détermination du Gouvernement est évidente : il suffit pour s'en convaincre de constater la lourdeur des peines infligées par le Code pénal à ceux qui se rendent coupables du trafic d'êtres humains, d'observer l'action que mène le Gouvernement en tant que partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles contre la traite des personnes et le trafic de migrants, ou encore sa participation au Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Il a en outre signé des mémorandums d'accord pour favoriser une réponse multisectorielle au problème de la traite des êtres humains, qui implique d'autres pays de la région. La législation nationale est actuellement réexaminée dans le but de la mettre en conformité avec la nouvelle Constitution de l'État et avec les obligations contractées par le pays en application d'instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

66. **M. Çorman** (Turquie) observe que les instruments juridiques internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la mobilisation généralisée de la communauté internationale, notamment des organisations non gouvernementales, ont permis d'aller de l'avant vers l'élimination des obstacles à l'amélioration de la condition des femmes et des filles, ce qui a conduit à une meilleure compréhension des droits et des besoins des femmes; en outre, diverses résolutions du Conseil de sécurité ont souligné l'importance de l'autonomisation des femmes, qui est la clef d'une paix internationale durable. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour que les droits des femmes soient respectés universellement et pour que soient surmontés les

obstacles subsistants, notamment les entraves à la réalisation des objectifs du Millénaire.

67. Maintenant que les réformes auxquelles il a été procédé en Turquie ces dernières années ont fait sauter toutes les barrières juridiques à l'égalité des sexes, le Gouvernement se concentre sur la traduction systématique de ce principe dans les faits et, grâce au concours de la société civile, des progrès notables ont été enregistrés. Sachant qu'il est important d'assurer un suivi des résultats obtenus en ce qui concerne la promotion de la femme, le Gouvernement a instauré des comités spéciaux qui se penchent sur les questions liées à la santé, à l'éducation, à l'économie, à l'environnement, à la pauvreté et aux droits fondamentaux des femmes et, en mars de cette année, il a en outre créé une Commission parlementaire sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

68. Avec la participation de la société civile, il a conçu un plan d'action destiné à lutter contre la violence contre les femmes dans la famille, qui entrera en vigueur en 2010, et il mène des campagnes de sensibilisation avec l'aide des médias, des universités, des administrations locales et d'organisations de la société civile. La Turquie conduit également une action de sensibilisation aux problèmes des femmes à l'échelle internationale : à ce titre, elle accueillera prochainement un congrès international de femmes.

69. **M^{me} Pérez Álvarez** (Cuba) dit que la féminisation croissante de la pauvreté dans le monde reste une cause de préoccupation sérieuse en dépit des avancées observées dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les principaux obstacles à la réalisation du Programme d'action et des objectifs du Millénaire sont la réduction de l'aide publique au développement, les conséquences négatives des programmes d'ajustement structurel, la dette extérieure des pays du Sud et la stagnation des négociations commerciales internationales dans le cadre du cycle de Doha.

70. Sans un développement durable et un ordre international juste et équitable visant à éliminer la pauvreté, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne seront jamais véritablement possibles. Pour faire face à ces inégalités, il faut aussi mettre fin à des relations commerciales inégales, aux déséquilibres dans l'exploitation des ressources naturelles, à

l'inflation et aux dépenses militaires irrationnelles. Le système monétaire international être remplacé et la dette extérieure des pays du Sud annulée.

71. L'élimination de la violence à l'égard des femmes passe aussi par celle des mesures coercitives unilatérales. À cet égard, l'embargo économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par le Gouvernement des États-Unis depuis plus d'un demi-siècle constitue un acte de génocide et c'est la principale forme de violence dont souffrent les femmes et les filles cubaines. La représentante de Cuba dénonce aussi la souffrance des mères, des épouses et des enfants des cinq Cubains qui purgent depuis 10 ans, aux États-Unis, des peines de prison injustes et arbitraires pour avoir dénoncé les actes criminels de groupes terroristes actifs contre Cuba depuis le sol des États-Unis. De plus, son gouvernement appelle celui des États-Unis à octroyer immédiatement un visa humanitaire à Adriana Pérez O' Connor, la femme de l'un des détenus, Gerardo Hernández Nordelo, afin qu'elle puisse rendre visite à son mari. Depuis le début de la détention arbitraire de celui-ci en 1998, les autorités des États-Unis lui ont en effet refusé ce visa 10 fois.

72. Bien avant l'adoption du Programme d'action de Beijing, Cuba oeuvrait déjà pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et elle a été une des premières à signer et à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, les femmes détiennent actuellement plus de 40 % des sièges au Parlement. Cuba continuera de s'employer à défendre activement le principe de la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Mais il faut que les pays riches comprennent que les crises économique et financière ont eu des répercussions bien au-delà du Sud sous-développé. Des solutions immédiates sont donc nécessaires et, plus que jamais, le droit au développement doit pouvoir être exercé, car c'est une condition essentielle pour que la situation des femmes s'améliore dans les pays du Sud.

73. **M^{me} Al-Thani** (Qatar) dit que son pays envisage les problèmes des femmes de façon globale. Sa stratégie générale pour la famille, la cellule de base de la société, inclut un plan national pour la promotion de la femme. Elle se félicite des efforts internationaux menés pour éliminer toutes les formes de violence de l'égard des femmes et appelle l'ONU à coordonner ses efforts pour que l'action menée par le système dans ce

domaine soit cohérente. Le Conseil suprême des affaires familiales du Qatar a procédé à un examen d'ensemble de la législation nationale relative à la violence dans la famille et a communiqué des informations sur les mesures prises par l'État pour lutter contre ce fléau, pour incorporation dans la base de données du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes.

74. Les lignes directes mises en place par la Fondation nationale pour la protection des femmes et des enfants ont fait leurs preuves : les victimes obtiennent des conseils juridiques gratuits ainsi qu'une aide juridique au tribunal, puis lors du suivi des affaires et de l'action menée en aval en coordination avec les organismes nationaux compétents afin de régler les problèmes d'ordres sanitaire, pénal et judiciaire auxquels elles se heurtent. Au niveau international, la ville de Doha a organisé un séminaire international sur la violence contre les femmes et ses incidences sur la famille, auquel ont participé plusieurs organismes des Nations Unies.

75. Diverses mesures ont été prises pour lutter contre la violence à l'égard des travailleuses migrantes : des informations sont communiquées au Secrétaire général aux fins de l'établissement de son rapport sur l'action menée par les divers pays au plan national; les cadres juridiques appropriés ont été renforcés, tout comme ceux qui sont applicables à la traite d'êtres humains; des mécanismes institutionnels axés sur la prévention et la protection et l'assistance apportées aux victimes ont été instaurés. Plusieurs organismes nationaux assurent une formation à ceux qui travaillent auprès des victimes, notamment en les familiarisant avec les conventions internationales pertinentes.

76. En outre, le Qatar pratique la coopération bilatérale en matière d'emploi et continue à fournir des informations à ce sujet aux organismes compétents des Nations Unies. Il a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en avril 2008 et poursuivra ses efforts en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes, objectif stratégique tant au plan national qu'international. Pour conclure, l'oratrice observe que les rapports pertinents du Secrétaire général devraient accorder une attention particulière à la détresse des femmes et des membres de leurs familles qui vivent sous occupation étrangère et à la nécessité de trouver d'urgence une solution à cette situation dramatique.

77. **M. Rastam** (Malaisie) dit que les femmes jouent un rôle important dans toutes les sphères de la société et qu'il incombe à chaque pays de faire en sorte qu'elles exploitent tout leur potentiel, dans tous les domaines. Il faut continuer à plaider pour que leurs préoccupations soient prises en compte au plan international. Les États doivent surmonter les obstacles institutionnels, traditionnels ou autres à la pleine application de la Déclaration de Beijing et des autres instruments adoptés par la communauté internationale. Les stéréotypes sexistes continuent de faire obstacle à la réalisation de l'objectif global de promotion de la femme et, en tant que tels, doivent faire l'objet d'un débat au sein de la communauté internationale, même si cela pose des difficultés aux responsables politiques et aux autres acteurs concernés.

78. La Malaisie appuie pleinement les efforts visant à instaurer l'équilibre hommes-femmes au sein du système des Nations Unies ainsi que la campagne menée par le Secrétaire général pour mettre un terme à la violence contre les femmes. Le Gouvernement malaisien applique en la matière une politique de tolérance zéro et a adopté une approche globale pour y faire face, notamment en éliminant l'impunité et en poursuivant les auteurs présumés, ainsi qu'en accordant une protection aux victimes et en facilitant leur réadaptation. Depuis 2003, il met en oeuvre des programmes et des projets axés sur l'égalité des sexes en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et reconnaît le rôle important des organisations non gouvernementales, qui agissent en complément de l'action gouvernementale : c'est la raison pour laquelle il leur accorde un financement au titre des activités qu'elles mènent et des programmes qu'elles exécutent aux fins de la promotion de la femme.

79. La Malaisie est déterminée à obtenir que les droits des femmes puissent être exercés au même titre que les droits de l'homme et a procédé à des modifications de ses cadres juridiques et institutionnels à cette fin. Elle a progressé sur la voie de la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire, puisque 97 % des filles sont inscrites dans le cycle primaire et que le taux d'inscription des femmes dans l'enseignement supérieur a été porté à 60 % de l'objectif 3, puisque – à titre d'exemple – les femmes sont désormais à la tête de plus de 20 % des ministères; de l'objectif 5, puisque la mortalité maternelle est passée de 2,8 à 0,3 pour 1 000 naissances vivantes entre 1957 et 2007. Bien que

le paludisme et d'autres maladies transmissibles soient en recul (objectif 6), le VIH/sida demeure un défi, notamment parce que de plus en plus de femmes sont infectées par le virus.

80. En dernier lieu, souligne M. Rastam, pour que les diverses rencontres et manifestations prévues au cours de l'année à venir dans le domaine de la promotion de la femme soient couronnées de succès, tous les pays devront s'unir autour d'un message politique fort et réfléchir avec la même intensité à l'ensemble des problèmes auxquels se heurtent pays en développement et pays développés.

81. **M^{me} ter Haar** (Pays-Bas), prenant la parole en tant que représentante des femmes néerlandaises, dit que les femmes et les filles constituent le groupe stratégique qu'il convient de cibler en premier lieu pour atteindre les OMD et éliminer la pauvreté. Le sport et l'activité physique en général sont importants car ils favorisent l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Le fait de participer à des sports permet aux femmes de développer leur force mentale et physique, de prendre confiance en elles, d'acquérir les compétences voulues pour animer une équipe et cela leur apporte en outre de la joie. C'est une activité saine, apaisante et peu coûteuse qui peut être mise en oeuvre rapidement; la supervision judicieuse des filles par des entraîneurs déterminés peut contribuer à accroître leur taux de scolarisation.

82. Le Gouvernement néerlandais encourage les jeunes filles issues de familles de migrants à pratiquer le sport au moyen d'incitations financières. Ainsi, 700 femmes musulmanes, dirigées par des femmes et au service d'autres femmes, jouent désormais un rôle essentiel au niveau local; elles ont en outre établi des liens avec d'autres groupes de population. À l'usage, il s'avère que le sport est un moyen efficace de réconciliation et de réadaptation à la suite d'un traumatisme, comme en témoigne cette équipe de football fondée aux Pays-Bas par une femme rwandaise, qui a aidé des survivantes hutues et tutsies du génocide perpétré au Rwanda en 1994 à lutter contre les séquelles de ce traumatisme et à tourner la page. En Afrique, les infrastructures sportives sont une filière utile pour informer les filles au sujet des questions telles que la maladie, la prévention du VIH/sida et les soins apportés aux malades, ou encore l'hygiène, et c'est un moyen d'empêcher que des filles qui doivent s'occuper de membres de leur famille vivant avec le VIH se trouvent de ce fait encore plus

isolées. C'est aussi un moyen de surmonter les stéréotypes et les obstacles suscités par les questions de caste et de classe.

83. L'oratrice appelle l'attention de la Commission sur l'alinéa c de l'article 13 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur la résolution 63/135 de l'Assemblée générale, sur le sport, et propose que les nations prennent acte de l'insécurité chronique dont les femmes sont prisonnières et de la nécessité de renforcer leur participation et leur intégration au moyen du sport, qu'elles conviennent de la vulnérabilité des femmes face à la violence et de l'influence positive du sport et qu'elles s'emploient à trouver des solutions pratiques à ces problèmes, toujours au moyen du sport. Pour finir, elle se félicite des initiatives prises par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et invite la Commission à peser dans la balance pour que les filles et les femmes aient le même accès que les hommes aux ressources et aux installations nécessaires pour pratiquer un sport et pour que le rôle du sport dans l'enseignement primaire soit renforcé.

84. **M. Merabet** (Algérie) dit que sa délégation appuie la résolution 63/311 de l'Assemblée générale sur la cohérence de l'action du système, qui envisage l'instauration d'une entité composite spécialisée dans l'autonomisation des femmes. Des progrès considérables ont été enregistrés dans le monde entier grâce aux engagements ambitieux pris par la communauté internationale en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, principalement lors de la Conférence de Beijing et de l'adoption des OMD. Néanmoins, la crise économique, qui présente de multiples facettes, aura des répercussions sur la situation socioéconomique des femmes et sera ressentie de la façon la plus immédiate et pour une part disproportionnée par les femmes rurales démunies, qui seront les premières à perdre des emplois déjà précaires ou à se tourner vers l'économie parallèle. Cela les exposera encore davantage aux mauvais traitements, à la violence, à l'insécurité et à la maladie, notamment au VIH/sida.

85. Il est donc impératif de prendre systématiquement en compte les préoccupations des femmes dans le cadre de l'action menée aux plans national, régional et international pour lutter contre la crise : les fonds et autres ressources nécessaires pour promouvoir l'égalité

des sexes et aider des femmes à devenir autonomes doivent être octroyés. À cet égard, le représentant de l'Algérie se félicite de la Déclaration de Doha. La situation précaire qui résulte des crises financière et économique constitue un fardeau à double titre pour les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique : c'est la raison pour laquelle il faut se montrer attentif à soutenir la politique de l'Union africaine en faveur des femmes, son plan d'action et sa proposition tendant à ce qu'une décennie des femmes africaines soit organisée.

86. L'Algérie poursuit ses efforts importants en faveur de l'égalité des sexes : elle a notamment à révisé sa Constitution, levé sa réserve contre le paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, modifié le code de la nationalité pour reconnaître aux enfants nés de mères algériennes la nationalité algérienne. Les femmes d'Algérie ont joué un rôle essentiel pour parvenir à l'égalité et le Président continuera de nommer des femmes à des postes clefs de son gouvernement; il a d'ailleurs demandé que soit instaurée une commission avec pour tâche de proposer un projet de loi qui contribuera à renforcer la participation des femmes dans les organes politiques élus.

87. Selon **M^{me} Hjartardóttir** (Islande), les femmes jouent un rôle central dans le développement économique et social et des liens étroits existent entre leur autonomisation et la réduction de la pauvreté, aussi la promotion de la femme doit-elle être au coeur de l'action des Nations Unies. Il incombe au Gouvernement de préserver les femmes et les enfants de la discrimination dans le cadre de la crise économique et financière actuelle. Une coopération internationale concertée est également nécessaire pour lutter contre la traite des femmes et des filles, car la récession menace de multiplier les violations des droits fondamentaux de ce type. Pour sa part, l'Islande a récemment adopté un plan d'action national, qui inclut des mesures de protection des victimes.

88. Partout dans le monde, les femmes et les filles font encore l'objet d'actes de violence sexiste graves et persistants et elles demeurent les cibles et les victimes d'injustices, de voies de fait et de violence sexuelle dans les situations de conflit armé et d'après-conflit. Il faut régler adéquatement la question de l'impunité dont bénéficient les auteurs d'atrocités commises contre des femmes et des enfants. Pour sa part, le Gouvernement

islandais réaffirme sa ferme détermination à éliminer sans délai toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard.

89. Il est important de considérer les femmes comme les détentrices de droits plutôt que comme un groupe vulnérable et de leur offrir les mêmes possibilités qu'aux hommes de participer à l'adoption de politiques et à la prise de décisions, notamment en ce qui concerne la paix et le règlement des conflits. À cet égard, l'oratrice espère que la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité sera mieux appliquée à l'avenir et appelle aussi l'attention sur un certain nombre de résolutions connexes du Conseil de sécurité, à savoir les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009). L'Islande s'emploiera à mettre en oeuvre ces résolutions et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et prie instamment tous les États qui ne l'ont pas encore signée et ratifiée de le faire. Pour conclure, la représentante de l'Islande dit que son pays appuie l'instauration d'une entité composite des Nations Unies spécialisée dans la problématiques hommes-femmes, dotée de l'autorité voulue et dirigée par un Secrétaire général adjoint, et elle prie le Secrétaire général de faire en sorte que cette entité puisse entamer promptement ses travaux.

La séance est levée à 18 heures.